Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1976)**

Heft 357

PDF erstellt am: **02.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Domaine public

357

J.A. 1000 Lausanne 1
Hebdomadaire romand
No 357 8 avril 1976
Treizième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 40 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :
Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley

Fisc à sens unique

Taxe sur la valeur ajoutée : en précisant leurs intentions, le Conseil fédéral et M. Chevallaz ont, malgré leurs précautions (longue liste d'exceptions notamment) fortifié le camp des opposants. Celui-ci recouvre d'ores et déjà les corporations les plus touchées par ce nouvel impôt, une partie de la gauche (qui ne peut accepter le transfert de charges encore plus lourdes sur les couches les plus défavorisées de la population) et, évidemment, les opposants systématiques à tout nouvel impôt.

Il est donc à prévoir que la TVA va être ces prochains mois la cible d'attaques pour le moins disparates. Tentons d'en rester à l'essentiel !

L'introduction de la TVA, telle que présentée jusqu'ici, équivaudra en gros à un prélèvement fiscal nouveau de quelque 2000 francs par famille (trois à quatre personnes). Et cela quel que soit le niveau de vie : les consommateurs dans leur ensemble sont touchés par cette forme de taxation.

Pour rétablir un semblant d'équité devant ces nouveaux « sacrifices » en vue, pour faire en somme avaler la pilule, le gouvernement annonce des mesures qui permettraient d'atténuer ce manifeste déplacement de la charge fiscale sur les budgets des familles populaires ; citons l'exemption d'impôt des revenus inférieurs à 25 000 francs (jusqu'ici 9700 francs), l'augmentation des charges sociales, le déplacement de 11,5 à 14 % du taux plafond pour la taxation des plus gros revenus. Il faut remarquer cependant que ces trois mesures n'auront pas d'incidence sur les tout petits revenus (niveau AVS, par exemple), lesquels étaient déjà exonérés, et que pour les revenus faibles ou moyens, elles sont loin de compenser l'introduction de la TVA...

En fait de justice sociale, le sucre ne fait donc pas passer la pilule. Il s'en faut de beaucoup. La quête de ressources nouvelles, il est vrai rendue nécessaire par l'accroissement certain des tâches et par une modification fondamentale du régime douanier entre autres, est l'occasion pour le gouvernement de proposer une fois de plus une « politique » de conservation des privilèges, ici fiscaux. Des éléments de preuve ! S'il était difficile — admettons-le — d'échapper à un renforcement de l'imposition indirecte, on était en droit au moins d'attendre de la Confédération qu'elle acceptât d'accroître ses tâches redistributrices de revenus : rien à ce chapitre ! On était également en droit d'attendre qu'elle jetât les bases d'une lutte véritable contre la sous-enchère fiscale intercantonale (harmonisation à travers un taux minimum pour les très gros revenus et les sociétés) : rien de sérieux dans ce domaine (tout au plus l'autorité fédérale, en élevant son taux plafond, gênera d'éventuelles modifications cantonales allant dans le même sens et privera ainsi les cantons, redoutant alors de trop charger le bateau, de potentielles ressources fiscales). On était en droit enfin d'attendre une revision des charges pesant sur les sociétés, lesquelles continuent d'être faiblement imposées par rapport aux autres pays industrialisés : rien, là encore !

Mais il y a plus grave. On ne saurait se contenter d'une TVA avant tout calculée sur mesure pour consolider les finances fédérales (on sait que cette taxe devrait assurer quelque trois milliards de rentrées supplémentaires dès 1978). Et c'est là où le bât blesse : un tel impôt, par les sacrifices qu'il impose, devrait trouver d'autres fondements, plus sociaux à l'évidence, s'articulant sur un taux progressif (pénalisation plus lourde des produits de luxe, des produits plus polluants, etc.). Au lieu de cela, on lance toujours les mêmes menaces : ou la TVA s'avère fructueuse, ou c'est un nouveau tour de vis dans la politique d'austérité ! A quoi il s'agit donc de répondre : pas de TVA sans un renforcement de la politique sociale !

DANS CE NUMÉRO : P. 2 : Courrier ; p. 3 Tribunal des crimes contre les femmes - Annexe de l'éditorial : Les recettes de la Confédération en 1975 ; p. 4 : Prix du lait ; p. 5 : Radio fragile - La semaine dans les kiosques alémaniques ; p. 6 : Point de vue - Le carnet de J. Cornuz ; p. 7 : Zurich : la chasse aux sorcières est ouverte ; p. 8 : Le « Nouvelliste » à nu - L'autre Gothard.